

ASSOCIATION AGIR VAL D'ALBRET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

**ASSOCIATION AGIR VAL D'ALBRET
35 RUE LARRIBERE
47600 NERAC**

Ce rapport contient 25 pages

Aux membres de l'association AGIR VAL D'ALBRET,

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGIR VAL D'ALBRET relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance le point suivant exposé dans la note « 1 Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la modernisation des états financiers, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023.

IV- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

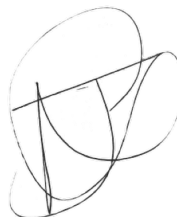
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction,

ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BALMA, le 28/05/2026

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT**



Jean-Noël PAJOT

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations corporelles	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				
		TOTAL				
		Terrains	210 059	39 378	170 681	167 528
	Constructions	654 652	526 248	128 403	159 725	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	589 964	534 406	55 557	113 388	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
	TOTAL	1 454 676	1 100 032	354 643	440 643	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	150		150	150	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	126		126	2 626	
TOTAL		276		276	2 776	
Total (II)			1 454 952	1 100 032	354 919	443 419
Actif circulant	Stocks et en cours		6 510		6 510	7 303
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	130 998	2 052	128 946	70 319
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	345 916	19 500	326 416	305 784
		Charges constatées d'avance	2 928		2 928	468
	TOTAL		479 844	21 552	458 292	376 572
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		144 748		144 748	405 332	
Total (III)			631 104	21 552	609 552	789 208
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)			2 086 056	1 121 584	964 471	1 232 627
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	319 247	319 247
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	9 375	16 875
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	336 019	459 677
	Excédent ou déficit de l'exercice	-121 313	-123 658
	Situation nette (sous-total)	543 328	672 142
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	148 593	173 616
	Provisions réglementées		
Total (I)		691 922	845 758
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques	57 000	107 000
	Provisions pour charges		
Total (III)		57 000	107 000
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	96 820	125 301
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 905	76 034
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	87 823	78 533
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		215 548	279 869
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		964 471	1 232 627
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	140	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	851 949	880 896
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 058 971	1 099 938
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	592	
	Dons manuels	592	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Charges d'exploitation	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	108	144 483
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	14 200	
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	4 740	22
	Total des produits d'exploitation (I)	1 930 702	2 125 341
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	394 586	531 028
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	50 119	53 300
	Salaires	1 328 708	1 369 946
	Cotisations sociales	165 427	149 521
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	93 323	104 017
	Dotations aux provisions	2 925	73 575
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	6 973	1
	Total des charges d'exploitation (II)	2 042 064	2 281 390
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-111 361	-156 049
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 435	
	Autres intérêts et produits assimilés		5 277
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	2 435	5 277
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 386	2 856
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	2 386	2 856
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		48	2 421
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-111 313	-153 628

AGIR VAL D'ALBRET

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT Commissaire aux comptes		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total	50 000	32 264
Charges exceptionnelles (VI)	Total	60 000	2 294
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-10 000	29 970
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		1 983 137	2 162 883
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		2 104 450	2 286 542
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-121 313	-123 658
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

1 Principes et méthodes comptables

Le règlement ANC 2022-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les principaux axes de la réforme sont :

- Modernisation des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat, annexe) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;
- Suppression des transferts de charges ;
- Simplification et modification du plan de comptes.

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

1.1.1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Cette Association a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, jeunes en difficulté et toutes personnes exclues du marché du travail) et de mener des actions sous forme de chantiers d'insertion (A.C.I.) conformément aux orientations définies par le Programme Départemental de l'Insertion par l'activité Economique (PDIAE) retenu par le Lot et Garonne.

Les activités de l'Association s'exerceront dans le cadre de conventions, de marchés, et d'engagements contractuels pris auprès des collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional, Communautés de Communes, Mairies, etc...) ou de tout dispositif d'insertion territorialisé.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

1.1.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'Association intervient partout où elle sera autorisée par la loi et les règlements. En 2025, Agir Val d'Albret est intervenu sur le département Lot et Garonne et majoritairement sur la Communauté des Communes de l'Albret.

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Réalisation de chantiers d'insertion en Environnement, Rénovation de Patrimoine, Nettoyage et de Peinture.
- Réalisation d'action d'accompagnements socio-professionnels pour l'ensemble de nos salariés en insertion

1.1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements 2025 :

- 2 tracteurs
- 1 Treuil
- 1 Remorque

Ressources humaines :

Aucun recrutement à signaler en 2025

Autres moyens/dépenses engagées

- a. Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 3206.5 heures suivies par 60 salariés en insertion, dont 20 allocataires du RSA (ARSA), pour un coût pédagogique de 87 806€, à comparer à 5008 heures au titre de l'exercice précédent.
- b. Entretien général/dépense de fonctionnement : voir compte de résultat
- c. Actions d'accompagnement :
 - 41,17 ETP d'insertion réalisés
 - Moyenne de 25,9 ARSA
 - 129 prescriptions reçues
 - 73 entrées
 - 61 ateliers suivis par 114 salariés
 - 39 PMSMP réalisées
 - 79 sorties comptabilisées, dont 21 dynamiques (50%)

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

1.1.4 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

1 - Sur l'exercice 2022, l'association a perçu 2 subventions d'investissement relatives à un projet d'épicerie sociale et solidaire, qui ont été maintenues en fonds propres au 31/12/2025, bien que le projet soit arrêté. Les contacts ont été pris avec les financeurs. Un DLA est en cours depuis 2025, il se poursuivra encore sur l'exercice 2026. Les négociations concernant le local ont abouti en 2025. La provision de 50 000 € comptabilisée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 a été reprise en produit exceptionnel sur l'exercice 2025. Et, l'association a également comptabilisé l'ensemble des frais engagés dans le cadre de cette démarche en charge exceptionnelle pour un montant de 60 000 €.

2 - L'association Agir Val d'Albret a signé en 2018 une convention de trésorerie avec l'association Interm'Aide. Au 30/11/2024, le montant avancé pour cette association par Agir Val d'Albret s'élevait à 19 500€ au titre de cette convention. Les difficultés financières et économiques d'Interm'Aide ont poussé cette association à déposer un dossier de liquidation judiciaire simplifiée au Tribunal Judiciaire d'Agen. La liquidation a été prononcée le 05/12/2024. La créance en question a été déclarée au mandataire nommé : Me AMIZET de l'étude BENOIT & Associés. Les comptes 2024 ont tenu compte du risque de perte de cette avance de trésorerie, avec une provision passée à hauteur de 85% de son montant, soit 16 575€. Le dénouement est finalement espéré pour 2026. La provision a été actualisée à 100% dans les comptes 2025 suite aux derniers éléments communiqués par le cabinet du mandataire.

3 - Un litige judiciaire et prud'hommal s'est ouvert en aout 2024 contre l'association Agir Plus. Ce litige concerne un salarié qui était mis à disposition sur l'association Agir Val d'Albret (57%). En cas de jugement défavorable à l'employeur et d'une potentielle condamnation de l'employeur, l'association Agir Val d'Albret s'est engagée à participé financièrement à hauteur du % de mise à disposition du salarié. Une provision a été passée dans les comptes arrêtés au 31/12/2024, à hauteur de 57000€ et est toujours d'actualité en 2025. Les audiences prévues en 2025 ne se tiendront qu'en 2026 après différents reports.

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

Evénements post-clôture

Néant

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	204 749	5 311	-	-	210 060
	Constructions	652 640	2 012	-	-	654 652
	Install. Tech., mat., outillage	256 965	-	36 498	-	220 468
	Install. générales, ag. Am. divers	21 051	-	-	-	21 051
	Matériel de transport	320 143	-	1 560	-	318 583
	Mat bur., informatique, mobilier	29 863	-	-	-	29 863
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	1 485 411	7 323	38 058	-	1 454 676
Immobilisations financières	Participations	150	-	-	-	150
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	2 626	-	2 500	-	126
	Total IV	2 776	-	2 500	-	276
Total général		1 488 187	7 323	40 558	-	1 454 952

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	37 220	2 158	-	39 378
	Constructions	492 914	33 334	-	526 248
	Install. Tech., mat., outillage	219 590	22 571	36 498	205 663
	Install. générales, ag. Am. divers	6 541	2 803	-	9 344
	Matériel de transport	261 810	30 874	1 560	291 124
	Mat bur., informatique, mobilier	26 692	1 584	-	28 276
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	1 044 767	93 323	38 058	1 100 033
Total général		1 044 767	93 323	38 058	1 100 033

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	1 044 767	93 323	-	38 058	-	1 100 033
TOTAL	1 044 767	93 323	-	38 058	-	1 100 033

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	6 511		6 511
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises			
TOTAL	6 511		6 511

2.2.2 Actif circulant / dépréciations

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	2 160	-	108	2 052
Autres	16 575	2 925	-	19 500
TOTAL	18 735	2 925	108	21 552

2.2.3 Produits à recevoir

DDVS à recevoir	13 284.22
ASP aide aux postes à recevoir	55 841.32
DP 47 à recevoir	11 952.91
Remboursement OPCO à recevoir	17 103.45
Intérêts sur livret	207
TOTAL	98 388.90

2.3 Fonds propres

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise	16 875		7500	9 375
Fonds associatifs sans droit de reprise	319 247			319 247
- Première situation nette établie				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Dotations non compatibles				
- Autres fonds sans droit de reprise				
- Report à Nouveau	459 677		123 658	336 019
- Excédent ou déficit	-123 658	123 658	121 313	-121 313
- Subvention d'investissement	173 616		25 023	148 594
TOTAL	845 758	123 658	277 494	691 922

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

2.4 Etat des provisions pour risques et charges

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Provision pour risques	107 000	0	50 000	57 000
Provision pour charges	0	0	0	0
TOTAL	107 000	0	50 000	57 000

Plusieurs provisions ont été entérinées par le Conseil d'Administration :

- 50 000€ pour le local dans les comptes clos au 31/12/2023, soldée en 2025
- 57 000€ pour le litige judiciaire et prud'hommal d'un salarié dans les comptes clos au 31/12/2024, toujours en cours

2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	128 947	128 947	
	Autres	345 916	345 916	
Charges constatées d'avance		2 929	2 929	
TOTAL		477 792	477 792	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	96 820	25 922	61 761	9 137
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		30 905	30 905		
Dettes fiscales et sociales		87 823	87 823		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		215 549	144 651	61 761	9 137

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 481

2.5.1 Charges à payer

Salaires et charges sociales	29 793
Impôts et taxes	13 651
Factures non parvenues	1 041
TOTAL	44 485

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

3 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

3.1 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements financiers donnés :

- Emprunt 164900 pour un montant initial de 150 k€ : Hypothèque de rang 1 en pleine propriété de 150 k€, sur l'immeuble sis 35, Rue de Laribère 47600 Nérac appartenant à AGIR VAL D'ALBRET représentée par Emmanuel Raffin agissant en qualité de responsable entreprise,

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

4 Autres informations relatives aux postes de subventions

4.1 Subventions obtenues

ORGANISMES	MOTIF	MONTANT
PARIE REGION	Travaux de construction	80 000 €
DEPARTEMENT	Travaux de construction	15 000 €
MSA	Travaux de construction	20 000 €
FDI	Travaux de construction	10 000 €
FAPE	Travaux de construction	8 000 €
REGION	Travaux de construction	28 606 €
REGION	Investissement clim+outils tailles	3 701 €
FDI	Garage ménage	6 000 €
VEDIA	Garage ménage	10 000 €
REGION	Garage ménage	14 327 €
MSA	Garage ménage	8 000 €
FDI	Matériel pour Peinture	24 845 €
REGION	Véhicule pour Peinture	20 328 €
FAI	Div Matériels Electriques	15 000 €
APP	Pauvreté Epicerie	70 000 €
ANDES	Aides aux premiers investissements Epicerie	15 000 €

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
 Commissaire aux comptes

4.2 Information sur les montants des concours publics reçus

Autorité administratives	Nature de concours	Montant des concours publics reçus
Département	Postes CDDI RSA	53 844.22
Département	Postes CDDI RSA	130 687.01
Etat	ASP contrat aidés hors IAE	2 186.18
Etat	ASP aide aux postes CDDI	800 720.40
Etat	ASP aide aux postes CDDI modulation	45 276.14

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT
Commissaire aux comptes

5. Informations relatives au personnel

5.1 Indemnités de fin de carrière

Ayant une population jeune, notre entité n'a pas provisionné d'indemnités de départ à la retraite

5.2 Contributions volontaires en nature

Il a été décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature sur le dossier, en ce qui concerne l'exercice aucune contribution n'a été relevée.

5.3 Rémunération des 3 plus haut cadre dirigeants bénévoles et salariés

L'association Agir Val d'Albret emploi deux cadres, il n'est pas nécessaire que l'information soit donnée de façon individuelle pour chaque salarié concerné. L'association décide de ne pas dévoiler la rémunération de ces deux personnes.

5.4 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Permanents	16
CDDI	136
Effectif temps plein annuel	54.70



**FIDUCIE
CONSULTANTS**

**VOTRE VISION, NOTRE ACCOMPAGNEMENT,
ENSEMBLE SUR LA ROUTE DE L'ENTREPRENEURIAT**

■ FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT

LES ESPACES DE BALMA - 16 avenue Charles de Gaulle - PORTE N°15 - 31130 BALMA - Tél. 05 61 00 61 89 - Fax: 05 61 39 18 22 - audit@fiducie.fr

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 € - RCS Toulouse 798 329 223 - SIRET 798 329 223 000 27

www.fiducie.fr